Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 21 janvier 2022

Le Conseil Municipal d'Avesnes-sur-Helpe s'est réuni le vendredi 21 janvier à 16 heures 30, à la Salle des Fêtes, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Sébastien SEGUIN, Maire.

Etaient présents : M. SEGUIN Sébastien, Maire, M. BOUDJEMA Benoit, Adjoint au Maire, Mme WATTEAU Laurence, Adjointe au Maire, Mme BERTRAND Aline, Adjointe au Maire, M. VION Bruno, Adjoint au Maire, Mme DUCARNE Marie, Adjointe au Maire, M. LEFEVRE Christian, Adjoint au Maire, Mme HUBIERE Anne-Lise, Adjointe au Maire, M. HANCHART Gilles, Mme COLNOT Christine, Mme CABOOR Sylvie, Mme CATTELOT Anne-Laure (procuration donnée à M. Benoît BOUDJEMA à partir du point n°2), Mme ARIOUA Mélissa, Mme LEMAIRE Christiane, M. ROUSSELLE Jacky, M. LEMMEN Félix, Mme MENET Cathy, M. LESCUT Franck

Représentés par procuration : M. CASTEL Christian (par Mme CABOOR Sylvie), M. BLARET Jean (par Mme WATTEAU Laurence), Mme OUICI Mokhtaria (par M. Sébastien SEGUIN), Mme MARTIN-LAVAQUERIE Valérie (par Mme DUCARNE Marie), M. FORGEZ Pascal (par Mme DUCARNE Marie), M. BOURGE Jimmy (par Mme COLNOT Christine), M. PEROT Loïc (par M. LEFEVRE Christian), M. GUERTZMANN Gérard (par M. VION Bruno), M. LE FUR Philippe (par Mme MENET Cathy).

Mme Aline BERTRAND est désignée comme secrétaire de séance.
Le quorum est atteint et conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire a déclaré la séance ouverte, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

M. le Maire déclare le PV de la réunion du 21 décembre 2021 approuvé à l'unanimité.

M. le Maire : Avant de commencer l'ordre du jour du Conseil Municipal de ce soir, je voudrais réagir aux résultats du dernier recensement de la population. Ma réaction visera les donneurs de leçons, ceux qui étaient à notre place il y a quelques années et ceux qui n'ont jamais rien fait pour la commune et qui critiquent tout ce qui s'y fait aujourd'hui. Après toute action, il y a un bilan, entre 2013 et 2019, la ville d'Avesnes-sur-Helpe a perdu presque 600 habitants. En règle générale, c'est toujours très facile de remettre la faute sur les circonstances, telles que le manque de routes, de travail, d'administrations. Je trouve même que c'est trop facile. Je tiens à vous dire que je n'accepte plus de remarques venant de personnes qui nous ont laissé la ville dans cet état. Chères Avesnoises, Chers Avesnois, quand nous nous sommes engagés pour faire bouger les choses, nous savions qu'il y avait du travail, beaucoup de travail, mais nous sommes tombés sur une catastrophe, sur un état d'abandon total. Comment voulez-vous garder votre population si vous n'avez pas, pour une ville de centralité, du structurant, quelque chose qui attire. Un seul mot d'ordre, faire des économies pour rembourser les dettes. Je tiens à rappeler que ces dettes ont été créées au moment de l'équipe précédente. Cette dette où est-elle partie ? Pas dans les remparts, pas dans le cinéma, pas sur nos routes et certainement pas dans l'entretien de nos bâtiments. Encore une fois, ce n'est pas de leur faute. Faute de la piscine certainement, qui nous a coûté très cher. Ils s'en défendront. Evidemment, quand un équipement te coûte une fortune par manque d'entretien, de vision et que tu ne fais rien pour améliorer les choses, tu décides de le fermer. La ville d'Avesnes-sur-Helpe, ville sous-préfecture, ville censée être locomotive pour le territoire, n'avait plus de salle de sport ni de lieu de culture. Evidemment nous avons toutes les photos et comptes-rendus de sécurité sur ce que j'avance. Alors maintenant, je vous demande de nous laisser tranquille, d'avaler la pilule de la défaite, si vous aviez bossé, les Avesnois vous auraient rendu leur confiance. L'équipe municipale actuelle a construit un projet avec les Avesnois. Pendant 3 ans, nous avons construit ce projet ensemble, avec de nombreuses rencontres. Souvenez-vous des rencontres de quartiers. Nous aurons aussi le temps de notre bilan, mais je veux que vous sachiez tous que j'ai demandé à l'équipe en place de ne jamais ralentir, de rattraper tout ce temps perdu. Nous tiendrons toutes nos promesses san exception et même plus. Avesnes revit, Avesnes investit, et va continuer à investir pour les Avesnois. Avesnes va redevenir la ville locomotive pour notre territoire grâce au travail de ses élus à l'écoute de sa population. Depuis 2 ans, nous avons commencé la mutation de notre ville pour arrêter l'hémorragie de la perte de notre population, nous devons encore aller plus loin. C'est pour ça que nous lançons, dés la semaine prochaine, pour une durée de 3 mois, un plan d'urgence contre la désertification de notre commune. Nous allons rencontrer tous les partenaires, les bailleurs du privé et du social, de la culture, du sport, du monde associatif et administratif. Nous leur proposerons un plan destiné au bien vivre qui donnera envie de rester et de venir à Avesnes-sur-Helpe. Dans ce plan, il n'y aura pas de long discours, mais des réformes cohérentes et ciblées, des actions concrètes que nous mettrons en place dès le 1er mai 2022. En réalité, une équipe municipale dynamique, c'est une équipe qui réagit et qui ne reste pas attentiste. Nous allons donc réagir à cette perte de population et très vite. Merci à vous.

4

POINT N°1 : Débat d'Orientation Budgétaire : présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2022

En vertu de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015, il est rappelé que la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire est obligatoire dans les régions, les départements et les communes de plus de 3.500 habitants. Celui-ci n'a aucun caractère décisionnel. Il permet l'information des élus sur la gestion de la collectivité et sur les grandes orientations budgétaires des prochains exercices.

Monsieur le Maire donne la parole M. BOUDJEMA.

M. BOUDJEMA : Malgré les efforts de l'ancienne équipe pour diminuer la population, nous sommes encore et heureusement, au-dessus de 3500 habitants et nous sommes soumis à un rapport d'orientations budgétaires. Vous l'avez tous eu, vous avez tous eu le temps de le consulter et je vais vous en faire un résumé rapide. S'agissant de la situation internationale et sur l'Europe, je vais être très rapide. Aujourd'hui, il y a une reprise économique mondiale qui reste vigoureuse. Le produit intérieur brut s'accélère grâce à la vaccination qui redonne confiance et qui permet de limiter la casse. Les perspectives varient cependant en termes d'inflation. On voit qu'il y a des zones, notamment les Etats Unis qui subissent une forte inflation et en Europe, même s'il y a une inflation qui existe, elle est moins forte et on peut penser qu'elle sera atténuée en 2022 et qu'elle va ralentir à faible échéance. En France, on peut dire que l'Etat était au rendez-vous, le plan de relance, le « quoi qu'il en coûte », a permis de sauver des emplois. La France a eu l'une des meilleures réactions, si ce n'est la meilleure réaction mondiale contre la COVID pour sauver des emplois, pour sauver les équipements et aujourd'hui, quand on rencontre les restaurateurs, quand on rencontre la plupart des acteurs économiques, on voit qu'ils ont été accompagnés et que la situation aurait pu être bien plus catastrophique comme elle l'a été dans d'autres pays. En 2021, la progression de la demande intérieure et les dépenses de consommation des ménages augmentent de 1%, il y a une reprise du marché de l'emploi et une baisse du chômage. Cependant le niveau d'activité est encore en dessous de la situation pré pandémie mais on va rattraper le produit intérieur brut de pré pandémie très rapidement. S'agissant du projet loi de finance 2022, je vais en parler moins bien que la députée Anne-Laure CATTELOT qui a travaillé pour le préparer puisqu'elle fait partie de la commission finances, cependant je vais essayer d'en parler un petit peu. La DGF, dotation globale de fonctionnement, reste stable en 2022, avec une enveloppe de 26,8 milliards d'euros. On remarque cependant une augmentation de 95 millions d'euros au niveau de la DSU (dotation de solidarité urbaine) que nous finirons par perdre puisque nous allons arriver à zéro parce qu'on est passé sous les 5 000 habitants donc elle est baissée progressivement jusqu'en 2024. On constate pour la DSR (dotation de solidarité rurale) 95 millions d'euros d'augmentation également ce qui est plus que l'année précédente. On peut espérer, sur la base de la DSR et même un petit peu de la DSU au moins pour les deux années à venir, en profiter un petit peu.

M. le Maire : Peux-tu t'exprimer plus simplement ?

M. BOUDJEMA : La DSU est une dotation qui est donnée aux communes de plus de 5 000 habitants. En dessous, c'est la dotation de solidarité rurale. Je fais des raccourcis et j'essaie d'être le plus simple possible. Il y a aussi une réforme des indicateurs, je vais passer ce point très rapidement, c'est assez complexe. Il y a une réforme des paniers de ressources des collectivités territoriales. Suite à la suppression de la taxe d'habitation, on a récupéré la part départementale de la taxe foncière. La réforme des indicateurs qui permettent d'attribuer la DGF va nous être profitable parce qu'avant elle était calculée sur l'effort fiscal de la commune qui était de 1,72 et que désormais elle va être calculée sur les impôts que la commune lève par rapport à ce qu'elle pourrait lever sur la moyenne des communes de même strate.
Un petit rappel sur la règle de l'équilibre budgétaire. En fonctionnement nous devons avoir un solde positif, ou nul ; le fonctionnement c'est un peu les dépenses de tous les jours plus les dépenses de personnel, je raccourcis aussi. Et en investissement, ça doit être voté à l'équilibre. Il y a un principe, que vous devrez voter prochainement, c'est le principe de sincérité. C'est-à-dire qu'il est hors de question de majorer ou de minoriser une dépense juste pour équilibrer le budget. Ça s'est fait et ça veut dire que le budget n'était pas sincère.
Un point sur les recettes de la commune en 2021, sur l'évolution du produit fiscal qui est estimé à 2 032 867 euros, soit une évolution de 1,4%, non pas parce qu'on a augmenté les impôts mais parce qu'on a profité de la suppression de la taxe d'habitation puisqu'on a récupéré la part de taxe foncière du département. Et l'équilibre qui était prévu par le département, c'est l'équilibre sur 2017. En 2017, les impôts étaient plus élevés puisque l'ancienne équipe a décidé de baisser en 2020. Sur le levier fiscal de la commune, il est hors de question, sur 2022, 2023, 2024, 2025, 2026 et jusqu'à la fin du mandat d'augmenter les impôts, les taux d'imposition resteront équivalents. Cependant, je le dis, il

serait suicidaire de les baisser. L'état de délabrement la ville ne le permet pas, regardez la salle des fêtes, l'état de la scène, l'état des peintures, l'étage. Les impôts seront maintenus au même niveau, nous ne les baisserons pas et ne nous les augmenterons pas.

M. le Maire : Notre objectif, c'est vraiment d'aller chercher d'autres imposables, pour faire baisser les impôts par la suite puisque ce sera payé par plus de monde. Chaque jour c'est un combat, chaque jour on travaille avec les partenaires de l'habitat pour faire venir du monde à Avesnes. Mais il y a tellement de structurant à remettre en place. Peut-être que dans quelques années, il y aura moins à investir, et que nous pourrons baisser les impôts mais pour l'instant nous devons attirer d'autres imposables.

M. BOUDJEMA : Et pourtant, nous sommes conscients que l'effort fiscal de la commune avec un taux de 1,72%, est très élevé. Mais aujourd'hui, sur d'autres villes, la fiscalité est plus élevée mais il y a des services en face, donc les Avesnois sont prêts à l'accepter. Mais sachez qu'on n'augmentera pas la fiscalité. Il y aura cependant une revalorisation de la base locative, ça ne relève pas de la commune mais ça va nous rapporter des ressources supplémentaires. On peut penser à une augmentation du total du produit de la fiscalité de 1,4% en 2022, mais pas par l'effet d'une augmentation des taux d'imposition mais par l'effet mécanique, la revalorisation des bases, etc, le produit s'élèvera à 2 032 867€.
Sur la dotation globale de fonctionnement et le fond de péréquation communal et intercommunal. Globalement, la DGF, c'est ce que nous donne l'Etat. Le fond de péréquation intercommunal, c'est ce que nous donne l'intercommunalité. La DGF est en baisse de 2.24%, mais c'est normal, c'est à cause de la DSU. En 2021 nous avons 1 833 941€, on prévoit une baisse de la DSU de 25% mais une augmentation de 1.01% de la DSR (prévue au minimum). Il faut savoir que les 171 963€ de DSU, on va les perdre et ils ne seront pas compensés, d'où le travail à faire sur l'entrée de nouvelles recettes.
Le FPIC est stable, on prévoit une petite augmentation de 1.4% c'est 62 890€ sur 2022, soit 800€ de plus, c'est plus ou moins la même chose que 2021.
On prévoit un total des recettes de fonctionnement de 5 009 722€ soit une augmentation de 0.2% par rapport à 2021.
Sur les dépenses réelles de fonctionnement, les charges à caractère général et les autres charges de gestion courante, on note en 2021 une augmentation des charges de 4.71%. En 2021, nous avons 1 099 376€ contre 1 007 712€ en 2022. Pourquoi ? On constate une augmentation du coût des fluides de 4.8%, le centre de vaccination nous coûte entre 40 et 50 000€ sur 2021, mais ce sera compensé en 2022. Ce sera une recette exceptionnelle. En mars, avril 2020, tout était fermé, l'ancienne municipalité a décidé d'abandonner la ville pendant 2 mois à cause de la COVID. Quand on ferme tout pendant 2 mois, il y a moins de consommation de fluide, etc. Cependant on reste à 1 100 000€, par rapport aux projets qui ont été réalisés en régie, par rapport à toutes les créations d'évènements, ça reste une augmentation raisonnable et acceptable pour notre budget.

M. le Maire : On a vraiment souhaité montrer la différence dés la première année. On a demandé à toute notre équipe d'attaquer fort, l'augmentation sera amoindrie avec le temps.

M. BOUDJEMA : Pour une ville comme la nôtre, si on veut relancer, remettre des services, relancer des travaux en régie, ce serait totalement démago de nous demander de baisser les charges à caractère général. 1 100 000€ et on prévoit une augmentation de 1.01% en 2022 soit 1 110 000€. C'est raisonnable et le but c'est de maitriser cette augmentation. Il y a quelques années, le projet de loi de finances disait de baisser, ça a été fait, évidemment, on ferme une piscine à 600 000€ c'est vite baissé. Passer en dessous d'1 110 000€ alors que les Avesnois ont besoin de retrouver des activités et des services, ça me semble compliqué. Donc, nous inscrivons 1 110 000€ au budget.
Les charges de personnel ont augmenté en 2021 et sont passées à 2 690 589€ pour le budget ville. En 2022, on prévoit une baisse de 1,5% soit 2 650 230€, on peut même espérer que ça passe sous les 2 600 000€. Comment ça se fait ? On s'est rendu compte que les chiffres étaient erronés et ne prenaient pas en compte 10 agents qui étaient en arrêt longue durée, pour des raisons que l'on connaît et je laisserai la justice se prononcer. Trois agents, qui étaient en arrêt pour dépression, burn out, ou pour harcèlement, sont revenus, ils n'étaient plus payés par la collectivité. Et la masse salariale était calculée sur 10 agents en arrêts, trois qui sont revenus, ça fait 100 000€ euros. Nous avons mis en place le paiement des heures supplémentaires, je rappelle que lorsqu'on est arrivés, certains agents avaient plus de 500 heures sur leur compteur. Les heures supplémentaires étaient multipliées par 6 ou 7, pour de la surveillance de personnel par exemple. Un agent a été sanctionné pour abus d'heures supplémentaires par la commission de discipline qui nous a donné raison. Cependant, si vous regardez les équivalents temps pleins, nous sommes de 71,46 ETP en 2020 à 63,46 ETP en 2021, c'était la politique de non-remplacement des départs en retraite que l'on a mise en place. En 2022, on inscrit 2 650 000€ parce qu'il peut y avoir des dispositifs intéressants, notamment comme le manager de

centre-ville qui sera payé par l'Etat et la Région. Mais il faut inscrire tout de même son salaire dans les dépenses. On espère une baisse dans les années futures retranscrite par une réorganisation des services, du travail, se posera la question des trois écoles. Est-ce qu'aujourd'hui une ville de 4100 habitants peut assumer trois écoles, je pense que non, ce sera une question qui sera posée au Conseil Municipal, c'est aberrant, je le dis, je l'assume, je l'ai dit devant les directeurs d'écoles qui ont acquiescé. Il y aura des économies de ce côté-là, on est la seule commune de 4000 habitants, dans un rayon de 100 km à avoir trois écoles. Surtout avec l'état des bâtiments, regardez les écarts au niveau des fenêtres à Cayeux. Donc nous espérons une baisse de la masse salariale en ce sens, mais nous n'irons pas jusqu'au seuil critique qui ne permettrait plus aux services de tourner. Nous sommes à l'écoute des services techniques et administratifs, quand ils nous diront stop, qu'il leur faut autant de personnes pour tourner, nous arrêterons.

M. le Maire : Nous travaillons avec eux sur le sujet.

M. BOUDJEMA : Ça ne s'est pas fait tout seul, pendant un an et demi on a fait un état des lieux. Sachez que pour les écoles, nous avons réuni les 3 conseils et leur avons proposé une direction unique. Ils se sont opposés à une direction unique mais aucun ne s'est opposé à la fusion des écoles. Ils ont même marqué un accord. Nous avons le temps, on y travaillera.
Sur la synthèse des dépenses réelles de fonctionnement vous voyez qu'elle est en légère augmentation mais ça reste tout à fait acceptable.
Les investissements du centre socio culturel (CSC) sont sur le budget ville mais pour le fonctionnement, c'est un budget à part. Le total des recettes de fonctionnement s'élève à 611 000€ en 2021. En 2022, on prévoit 614 000€. Les dépenses sont en forte augmentation de 82 000 à 93 000€ pour les charges à caractère général et les autres dépenses de gestion. Pour les charges de personnel on passe de 371 000€ à 468 000€ en 2021. Et on prévoit une légère augmentation en 2022. Pourquoi ? On a demandé au CSC de reprendre beaucoup de compétences : les garderies, les cantines, les petits déjeuners et quelques activités. Il faut savoir que les garderies, avant c'était une association, quelque fois, il y avait une personne pour 30 enfants, ça n'a jamais alerté personne. Si un enfant voulait aller aux toilettes, il n'y avait personne pour surveiller les autres. Ça a été constaté. Ils interviennent aussi dans le plan mercredi.

M. le Maire : Il faut laisser la parole à Sébastien et à Laurence, ils ont travaillé sur le sujet.

Sébastien DURSENT : Comme M. BOUDJEMA le disait, le CSC a repris quelques compétences. On a augmenté les effectifs. Pour les cantines, on était en déperdition totale, on a multiplié par 2 le nombre d'enfants mais au-delà de cette augmentation c'est la qualité d'accueil dans les cantines qui a été améliorée. Un plan de restructuration des cantines scolaires qui n'étaient pas adaptées, pas aux normes a été mis en place. C'était important de le faire, surtout à l'école Cayeux. Nous avons pensé au personnel en améliorant leurs conditions de travail. C'est un projet global, en lien avec le parc naturel et régional de l'avesnois (PNRA) dans le cadre d'un programme alimentaire territorial (PAT). On est une ville pilote du PAT, on travaille sur l'éducation à l'alimentation avec l'association le sens du goût, le traiteur Lalaut, et on sort un repas bio, local, répondant à la loi EGalim du 3 février.
Le plan mercredi, c'était une continuité éducative à ce que propose la crèche. Ce n'était pas logique qu'on accueille les enfants jusque 3 ans et qu'après il n'y avait pas de solution pour les familles. C'est l'amélioration des services publics. Le pôle jeunesse et citoyenneté se développe en centre-ville avec un beau tissu partenaire, en phase avec les orientations du Département.

M. le Maire : On peut inclure le PIJ, la municipalité a décidé d'aider les jeunes entre 11 et 30 ans dans divers domaines tels que les aider à passer leur permis, à louer un véhicule, à créer leur entreprise.

Mme WATTEAU : Je vais revenir sur la COVID, nous avons fait le choix de maintenir le fonctionnement de la cantine et de la garderie malgré la COVID. Certaines communes ont fait le choix de ne garder que les enfants des parents qui travaillent tous les deux. Pour les petits déjeuners, le personnel du CSC encadre avec les enseignants et les services techniques travaillent sur la logistique et l'approvisionnement.

Sébastien DURSENT : Au niveau du pôle jeunesse, nous avons multiplié par 10 le nombre de jeunes suivis. Samuel est accessible à toute demande. On permet à des jeunes d'aller vers l'emploi ou vers une formation.

M. le Maire : On offre beaucoup plus de services à notre population. C'est pour cela que le budget du CSC augmente. Nous souhaitons attirer de nouveaux habitants, les services sont essentiels.

M. BOUDJEMA : Lorsque vous regardez les recettes du CSC, vous avez « autres recettes d'exploitation », c'est ce que verse la ville pour compenser le budget du CSC. Vous remarquez qu'en 2020 on a 192 000€, en 2021 on a 171 000€

et on prévoit 168 000€ en 2022. C'est-à-dire que malgré que le CSC ait plus de charges, il coûte moins cher à la ville. Je vais remercier la CAF et les techniciens, qui vont chercher le maximum de subventions. Ça ne se fait nulle part ailleurs, les autres CSC vont chercher 2, 3 ou 4 fois plus sur le budget de la ville. Aujourd'hui ça coûte moins cher mais avec plus de services parce que la CAF et le Département sont au rendez-vous. Il suffit d'avoir une équipe dynamique, quand il n'y a pas de projets, les équipes s'endorment. Nous n'aurons jamais eu autant de subventions sur une année.

M. le Maire : Avant de parler de l'endettement de la commune, je vais donner la parole à Anne-Laure qui est plus à même de nous en parler. On a énormément d'aides venant de partout. C'est un travail de nos élus de territoire. On travaille tous ensemble. Je me souviens il y a 2 ans, on criait au scandale parce qu'on avait une députée *En Marche* sur notre liste. Anne-Laure, je tiens sincèrement à te remercier de toute cette dynamique. Nous n'avons jamais eu autant de ministres sur notre territoire et quand ils viennent, nous avons toujours de bonnes nouvelles. Éric DUPOND-MORETTI annonce que le tribunal restera, on ne sait pas ce que ça donnera aux prochaines élections mais en attendant, Olivier DUSSOPT est venu avec la maison d'Etat, qui sera à Avesnes. Le Président de la République est venu avec le contournement de la RN2. Je n'y croyais pas. Ça fait 40 ans qu'on attend ça, la maison de mes grands parents a été rasée pour ça. En attendant, le pont rail démarre en mars. Nous avons eu le Président de la République dernièrement à Guise. Alors oui, aujourd'hui on a de l'Etat, de la Région et du Département, un accompagnement financier, accélérateur pour notre territoire, pour notre commune. La ville n'a pas été mise en avant sur le PACTE I. Nous devons être capables de sortir des projets sur les 3 prochaines années et vite. On a travaillé un dimanche matin suite à un appel de la sous-préfète le samedi soir parce qu'il y avait une enveloppe sur la vidéoprotection. Si ce n'était pas bien je le dirais, aujourd'hui je ne peux que remercier ce coup de pouce. La ville d'Avesnes-sur-Helpe va mettre sa part çà charge. Si on veut garder notre population, on n'a pas le choix. Vos impôts ne vont pas augmenter mais on va structurer notre ville pour garder nos enfants, bien vieillir, être bien à Avesnes. Et tout ça grâce au PACTE II, grâce à Petites Villes de Demain (PVD). Attention, c'est un combat de tous les jours, derrière, il y a des élus mais aussi nos techniciens qui travaillent. Nous avons besoin de montrer que nous sommes capables. Il faut se servir de l'argent pour ne pas que ça parte ailleurs. Ce n'est pas pour nous, c'est pour les Avesnois.

Mme CATTELOT : Merci pour tes mots, ça me tient à cœur que le reflet de mon engagement se ressente dans la ville où j'ai choisi d'habiter. Je vais rebondir sur le recensement, la philosophie de la municipalité pour embrayer assez vite sur le PACTE et sur PVD. Il y a une vraie volonté d'avoir une politique familiale à Avesnes et je pense que ça rassemble beaucoup de choses que tu as pu dire. C'est-à-dire une volonté d'être accueillant, d'offrir des services pour faire en sorte d'avoir des familles qui s'installent, des places de crèche complémentaires, la volonté de miser sur une école de qualité et le CSC. Au-delà de la perte, nous avons aussi un vieillissement et une paupérisation de la population et nous le subissons malheureusement sur les recettes fiscales de la commune. La vision d'Avesnes, c'est un peu le révélateur de l'état général du territoire. Avesnes fait partie du top 3 en perte de population sur le territoire. Il fallait réinvestir et de vrais moyens structurants. C'est le cas de la RN2, personne ne me croyait il y a 4 ans et demi, ce n'est pas pour rien que j'ai la responsabilité du budget de l'Etat des transports. Nous avons pris un peu de retard à cause la COVID mais c'est coché. La 2ème chose que l'Etat peut faire c'est renforcer les services publics d'Etat purs. Par ce biais, c'est l'engagement de l'Etat pour la maison de l'Etat qui va se situer en face du tribunal au niveau du centre des impôts. Il accueillera plus de 100 fonctionnaires très prochainement. La Protection Judiciaire de la Jeunesse, la déconcentration des services des impôts qui sont à Lille actuellement et d'autres services qui vont venir compléter. Le budget c'est 5 millions d'euros d'investissement, les travaux de désamiantage sont déjà finalisés. Pour impulser, il faut que les autres partenaires, le Département et la Région suivent et que les communes acceptent de mettre leur part à charge, c'est-à-dire 20% et d'être dans une dynamique d'investissement fort pendant 3 ans qui nécessite un endettement.

M. le Maire : Surtout quand on connaît le taux des emprunts, tout tombe en même temps aujourd'hui.

Mme CATTELOT : Exactement, on est sur un bon alignement des planètes et autant en profiter autant que possible. Le PACTE I était frustrant pour la commune. En revanche, de nombreuses fiches projets ont été proposées pour le PACTE II. Dans le PACTE II, il y a des financements exceptionnels pour les communes, il y a un fonds dédié et en plus de tous les fonds que vous connaissez déjà, de 10 millions d'euros par an qui va être décaissé sur le territoire Sambre Avesnois Thiérache, 2/3 pour l'Avesnois et 1/3 pour la Thiérache et qui va permettre de financer les grands projets des communes et des intercommunalités. Il y a un fonds friches national qui a été déclenché avec le plan de relance mais nous aurons en plus un fonds friches local de 5 millions d'euros qui permettra d'équilibrer des opérations déficitaires. Le fonds sur la culture et le patrimoine sera utilisé pour la collégiale, c'est 5 millions d'euros également. Ça c'était sur les projets. Dans l'éducation nationale, on a un axe sur l'augmentation des chances de réussite dans l'Avesnois. Il y a un plan santé pour lutter contre le phénomène de désertification médicale. Il y a de gros investissements aussi sur les

hôpitaux. S'il fallait résumer ce PACTE II, ce sont des moyens pour les projets territoriaux, redorer le blason du cadre de vie, accompagner les élus, la santé, l'éducation.

PVD, c'est un programme qui dépend du ministère de la cohésion des territoires, l'idée c'est de donner un coup de pouce à toutes ces petites centralités de France, il y a eu d'abord action cœur de ville pour les communes de plus de 10 000 habitants, mais on voit bien qu'il manquait quelque chose pour les communes qui ont charge de centralité, qui ont un déficit de mobilier dégradé, de commerce, etc. Ici, une grappe de communes ont été sélectionnées : Avesnes, Avesnelles, Sains-du-Nord, l'objectif c'est de relancer ces petites communes. Ailleurs, elles ont que ça et pas le PACTE. Ces petites villes sont prioritaires pour les enveloppes de DETR, de DSIL, etc. Il y a aussi le financement d'un manager de centre-ville à hauteur de 80% par l'Etat.

M. le Maire : Cette personne va intervenir auprès de nos commerces pour la communication et la création d'évènements, nous sommes tous main dans la main sur le projet.

Mme CATTELOT : J'étais contente de ma dernière négociation pour laquelle j'ai fais rentrer dans le PACTE II une enveloppe de vidéoprotection parce qu'il y avait beaucoup de demandes sur le sujet. Le but est de protéger les investissements.

M. le Maire : La vidéoprotection, ce n'est pas surveiller les avesnois. Nous sommes 3 à pouvoir consulter les images. C'est surtout si on s'aperçoit qu'il y a un problème. Ce n'est pas un centre de supervision. C'est pour protéger les intérêts des avesnois et de la commune.

M. BOUDJEMA : Tout a été dit sur les investissements. Nous remercions l'Etat, nous remercions le Président Xavier BERTRAND, nous remercions le Président Christian POIRET, leurs équipes, tout le monde est dévoué pour la ville. Je vais reprendre sur l'endettement de la commune. Vous l'avez entendu, il faut mettre notre part à charge et endetter. En réalité, je prends le pari et ce sera acté, qu'en 2026 on va structurer, investir et on sera moins endetter qu'en 2019. Pourquoi ? Parce que j'ai en tête le schéma de désendettement de la commune. Aujourd'hui si on ne fait rien la dette passera à 2,4 millions d'euros en 2026. C'est bien, certains en sont peut-être partisan, par contre on ne fait rien du tout. [1 :01 :44] En revanche si on met nos 20% à charge et si on part sur un principe de 10 millions d'euros de projets, on passe à 4,7 millions d'euros d'endettement. Si je prends 2019, nous étions à 6 035 000 euros, on a désendetté d'1,3 millions d'euros mais on a structuré. Temporairement, et 2022 ce sera le cas, sur les emprunts in fine, on sera plus endetté parce qu'on anticipe le désendettement. En réalité, si on sait qu'en 2022, 2023, 2024, on a un désendettement qui existe, soit on attend que ce soit désendetté et on laisse passer le train, soit on anticipe ce désendettement en recréant un peu de dette.
Par exemple, pour la Rotonde, nous avons 750 000€ de subventions qui sont versés à la fin de l'opération, mais il faut payer les prestataires, en attendant on fait un prêt relais de 700 000€ mais qu'on rembourse dés le versement du solde des subventions que nous recevrons sur factures. Cette somme est comptée dans l'endettement.
En 2022, on passe de 5 551 551€ à 7 721 091€ mais c'est parce qu'en prêt relais, on a 2 200 000€ mais ce sont les subventions qui vont les payer. L'emprunt long terme ne sera que de 767 000€. Là on va se désendetter en 2022 de plus de 800 000€ d'anciens prêts qui arrivent à terme. Si je fais le calcul, et si on prend que les emprunts long terme, en 2022 on sera à 5 527k€ là où en 2021 on est à 5 551k€, donc on investit 700 k€ mais on désendette de plus de 20 000€. C'est ça le but, c'est d'être visionnaire et de prendre le train en marche. Certains essaieront de vous faire croire en prenant ce ROB, « regardez 7 700k€ de dette », ça va sortir, j'en mets ma main au feu, mais en réalité c'est parce qu'il y 2,2 millions d'euros qui constituent de l'avance sur subventions sur lesquels on va payer 4-5000€ d'intérêts, c'est normal il faut que les banques s'y retrouvent.
Par contre en emprunt long terme on ne sera pas plus endettés, on ne fait qu'anticiper l'endettement. On ne va pas faire un Jurassic Park à 100 millions d'euros. Le train passe aujourd'hui et ne repassera pas après. Les partisans qui vous diront qu'il faut désendetter sont irresponsables et ne veulent pas structurer la ville, je le dis ouvertement.
L'enjeu pour 2022, c'est d'investir efficacement avec le soutien de l'Etat, de la Région et du Département et des autres partenaires comme l'agence de l'eau qui intervient un de nos projets, notamment par le biais de PVD et du PACTE II, et de devancer le désendettement des années suivantes. Je prends le pari, je le redis, en janvier 2026, on sera moins endettés qu'en 2019.

Sur la solvabilité de la commune, pas de difficultés, on est toujours sous le seuil d'alerte par rapport à la capacité d'endettement des 12 ans, mais pareil, on prend en compte les prêts relais. Encore une fois, une commune qui n'investit pas, c'est une commune qui meurt.

A titre indicatif, en 2021, on a remboursé en capital de la dette 410 000€. En 2022, si on ne réinvestit pas, on est à 340 000€ donc moins 70 000€. Les 767 000€ qu'on emprunte sur 25 ans, ce sera 30 000€ par an. On passera à 370 000€ de remboursement de la dette. On sera donc 40 000€ en dessous de ce qu'on a remboursé en 2021. Aujourd'hui, il y a de l'argent, il faut mettre nos 20% à charge.
L'épargne brute est montée en 2019 à 925 000€ et aujourd'hui on est à 618 000€. Pourquoi ? L'épargne brute, c'est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Ça sert à financer les projets. Aujourd'hui, cette épargne est en baisse parce que des projets sont financés. Ça reste tout à fait acceptable, il n'y a pas d'inquiétude à avoir.
Le taux d'épargne brute, nous sommes toujours au-dessus du seuil limite. Pour 2022, il est raisonnable de penser que ce taux sera stable, et même en légère augmentation puisque nous attendons de nouvelles recettes. Aujourd'hui, il faut savoir que toutes les banques nous suivent. Elles ont vu nos chiffres 2021 et aucune n'a posé de questions. Mais il faut tout de même rentrer des recettes de fonctionnement et ça passe par une rationalisation des espaces. Par exemple, le CCAS a déménagé au CSC. Le budget du CCAS, ce n'était ni fait ni à faire. Quand on voit 200 000€ sur les comptes du CCAS en investissement et qu'on a plus de 25 000€ en actions Vallourec, Schneider, etc. alors qu'on n'a jamais eu autant de pauvreté, les anciens responsables du CCAS n'ont aucune leçon à nous donner. Pour le CCAS, Marie nous fait confiance, elle m'a demandé de l'épauler. On prévoit un budget CCAS dynamique, qui va investir. Le CCAS va même acquérir ses propres locaux. Nous ça nous permet de louer le local rue Jeanne de Lallaing, là on rentre 12 000€ par an. Ça fait plus de 20 ans que le CCAS aurait pu acquérir ses propres locaux, j'étais scandalisé quand j'ai vu que le CCAS avait des capacités d'investissement de près de 300 000€ qui dormaient sur des comptes.

M. le Maire : le CCAS va acheter mais il y aura un appartement en plus qu'on louera à côté, parce qu'encore une fois, il faut une bonne gestion pour rentrer de l'argent.

M. BOUDJEMA : le CCAS va acheter ses propres locaux, va louer un appartement pour payer ses charges et nous ça nous fait des économies. On va réhabiliter des appartements, c'est comme ça qu'on rentre des recettes. Le principal levier de recettes ce sont les locations. C'est comme ça que notre épargne brute et notre épargne nette seront améliorées.
Sur les dépenses en équipements, en 2022, on prévoit 2 847 000€ de dépenses, c'est plus qu'en 2021 mais c'est normal, c'est la concrétisation de tous les gros projets. En 2022, l'équipe municipale est allée chercher près de 80% de subvention sur la place de la Madeleine et sur les Rotondes. Il y a aussi des projets d'investissements annexes tels que l'extension du parc de vidéoprotection, qui a été votée à l'unanimité des présents au dernier conseil municipal, le lancement de la réfection du réseau routier, qui aura lieu sur plusieurs années, Monsieur ROUSSELLE a déjà les premiers devis. Il y aura aussi la réfection d'une partie de l'éclairage public, Monsieur ROUSSELLE a aussi récupéré des devis consultatifs parce qu'il faut bien une base de consultation et il y aura une mise en concurrence.
La salle de sports, rue Pierre Charpy, nous avons l'occasion de l'avoir à disposition cette année, le temps de concrétiser la vente et de mettre en concurrence les entreprises et d'avoir les accords de subventions.

M. le Maire : Emmanuel a pu négocier le prêt du bâtiment avec le groupe Saint Gobain immobilier en attendant de pouvoir l'acheter. On est en plein hiver et c'était compliqué pour les enfants de pratiquer du sport dehors. Il fallait réagir vite. J'ai fait une promesse que je voulais tenir. C'est un bâtiment très intéressant, au départ on allait le visiter pour replacer nos services techniques, mais quand on a vu le potentiel, on s'est dit que ça se prêtait plus à accueillir notre première salle de sports. Il fallait lever le doigt pour avoir la salle à côté de la piscine, c'est normal ils sont propriétaires, mais ça devenait compliqué pour nos associations. Je tiens aussi à vous annoncer que j'ai eu un retour du cabinet de Xavier BERTRAND que nous rencontrons prochainement. Nous avons besoin d'avancer sur la piscine, vous allez bientôt en entendre parler en Conseil Communautaire. La 3CA a aussi des sujets à traiter tels que l'auberge fleurie, le développement de la zone économique sur Avesnelles mais il fallait aussi intégrer ce projet. L'objectif, c'est de récupérer ce bâtiment et c'est en bonne voie. On avance et on creusera nous même s'il le faut mais à la fin du mandat, il y aura une piscine, on tiendra notre promesse.

M. BOUDJEMA : On continue sur les projets, ce n'est pas un projet annexe, mais c'est un projet qui ne sera pas terminé en 2022, c'est la collégiale Saint Nicolas. Vous vous rappelez de l'incendie qui a eu des effets dévastateurs en avril dernier, on a eu la visite de la DRAC, le Préfet de Région, le Ministre de l'Intérieur, le Président de Région, tout le monde était présent. Le préfet est venu visiter la collégiale et nous a assurer le soutien de l'Etat. Maintenant, ça va prendre des années. Franck LESCUT travaille dessus. Vous voyez, Franck, Jacky, Felix LEMMEN pour le commerce, ils ne nous ont pas rejoints pour l'indemnité, nous n'avons pris que les bosseurs.

M. le Maire : Nous avons un premier état le 10 février. Je tiens aussi à remercier l'association qui travaille pour améliorer la collégiale. Je vais revenir sur ce que tu as dit. Trois personnes sont venues nous rejoindre, je vais être transparent, ce n'était pas facile au départ, mais aujourd'hui, par rapport aux critiques que j'ai pu faire avant, je pense que lorsque tu es dans une équipe, tu suis le mouvement, ce n'est pas facile de manifester son désaccord, nous, on se frite aujourd'hui parce qu'on vient de différents horizons et c'est ce qu'on voulait. Ce que vous avez ramené de plus dans notre équipe, je l'apprécie. Ce n'est pas que je n'y croyais pas au départ mais je faisais attention comme vous avec nous ; aujourd'hui on peut dire que ça se passe super bien, on bosse tous pour les Avesnois et c'est important de le dire avec tout ce qu'on peut lire et entendre. Nous avons tous les mêmes intérêts : notre ville et nos habitants.

M. BOUDJEMA : L'agrandissement de la crèche a été votée au dernier Conseil Municipal à l'unanimité des présents, sachant que la CAF sera présente à hauteur de 70 000€, nous avons eu la notification. Elle va passer de 22 à 26 places et ça touchera 130 familles. C'est un exemple de mutualisation des locaux, le CSC accepte de faire un compromis sur un peu d'espace pour apporter un service réel pour 130 familles. Notre cible, c'est aussi de faire revenir des familles dans la ville.

Mme WATTEAU : Ce qu'il faut savoir c'est que le réseau d'assistantes maternelles est vraiment très petit. Il y en a très peu.

M. BOUDJEMA : On est vraiment sur des projets qui sont au-delà des partis politiques. On oriente les projets sur toutes les catégories d'Avesnois et on essaie d'oublier personne. Enfin, il y a aussi l'installation de salles informatiques dans les écoles, financées principalement par l'Etat, il y a un budget de 47 890€ et l'Etat participe à hauteur de 30 000€. Le reste à charge est de 17 000€.

Mme CATTELOT : Ce qui était dommage et attristant c'est qu'on voyait les écoles rurales aux alentours se numériser et que ça n'avait pas encore lieu à Avesnes-sur-Helpe. C'est bien pour les enfants et pour l'équipe pédagogique de sentir qu'ils sont soutenus par la municipalité.

M. BOUDJEMA : Mon exposé est terminé, je vais remercier notre équipe municipale qui travaille tous les jours d'arrache-pied pour sortir des projets. Ce n'est pas facile parce que j'essaie de gratter au maximum l'argent, ce n'est pas le nôtre, c'est celui des Avesnois et on y fait très attention. Je remercie les techniciens, le service comptabilité en particulier, parce que c'est avec eux que je travaille au quotidien pour préparer le budget et le ROB. Je remercie Monsieur le DGS de la ville d'Avesnes-sur-Helpe, Directeur Général des Services, j'assume. Pour nous il est le DGS quelques soient les revendications, je m'en fiche, il effectue le travail d'un DGS et il est payé deux fois moins cher qu'un DGS. Il va chercher les projets. Aujourd'hui je peux vous dire que quand vous arrivez et que vous avez un rapport d'orientation budgétaire à gérer, vous n'y comprenez rien et quand vous dîtes à votre DGS que vous n'avez pas compris et qu'il sait vous expliquer, je peux vous dire qu'il a toutes les qualités requises. C'est le Directeur Général des Services de la ville d'Avesnes-sur-Helpe et on ne me fera pas taire. Je remercie également Monsieur le Maire d'Avesnes-sur-Helpe mais ça ne va pas lui plaire. Pourquoi ? Parce qu'on lui a fait la critique que finalement il était *Républicain*, il était *En Marche*, il était de *droite*, il était de gauche, au passage, il met en place des mesures plus à gauche que moi et plus à gauche que certains ici qui se disent socialistes, je peux vous le dire sincèrement. Et aujourd'hui, Monsieur le Maire d'Avesnes-sur-Helpe, c'est une sorte d'équilibre sur le territoire et c'est parce qu'il sait s'entendre avec tout le monde, tant avec Xavier BERTRAND, qu'avec Emmanuel MACRON, avec Anne-Laure CATTELOT, avec Christian POIRET, avec Benjamin SAINT HUILE, socialiste à Jeumont, avec Bernard BAUDOUX, communiste à Aulnoye-Aymeries, et c'est parce qu'il sait s'entendre avec eux qu'aujourd'hui on arrive à avoir la meilleure entente sur le territoire, les meilleurs subventions et qu'on arrive à avoir une place privilégiée. Avesnes aujourd'hui est entendue, Avesnes est respectée, je le vois au quotidien. Avant, je peux vous le dire sincèrement, Avesnes était moquée, ils avaient les clopinettes et encore. Aujourd'hui, M. le Maire sait s'imposer, il sait dire qu'Avesnes a des projets et quelques soient les convictions politiques, il sait passer au-dessus. Aujourd'hui, on a trouvé en Monsieur SEGUIN, le Mairie idéal pour la ville d'Avesnes-sur-Helpe. Il a fait le job comme toutes celles et ceux qui sont aujourd'hui dans la majorité. Le débat est ouvert.

M. le Maire : Avant tout, c'est l'amour pour le travail, pour leur commune et pour leur territoire. Les couleurs n'ont pas d'importance. Faire avancer les choses, c'est le but commun de notre équipe. C'est en équipe qu'on avance.

Mme MENET : J'ai été très sage et je vous ai écouté très gentiment, j'ai quelques remarques. Je ne sais pas à qui étaient portés vos propos mais je ne fais plus de politique depuis quelques années et je le rappellerai.
Je voudrais savoir si on a retiré ce qui été prévu pour la foire aux mouches sur les reversements de l'EPCI.

M. BOUDJEMA : C'est-à-dire ?

Mme MENET : Comme la foire aux mouches n'a pas eu lieu on devait récupérer une certaine somme et l'intercommunalité s'était engagée à le faire.

M. BOUDJEMA : L'intercommunalité ne s'est jamais engagée à le faire. Ça ne relève pas du Président mais de l'attribution de compensation qui est votée en Conseil Communautaire. Actuellement c'est en débat, j'ai fait part à Nicolas DOSEN de la difficulté, on est en discussion, c'est-à-dire que la foire aux mouches n'a pas eu lieu en 2020 et 2021, l'attribution de compensation a été diminuée de 35 000€ en 2012 suite au transfert de compétence et effectivement c'est en discussion avec la communauté de communes.

Mme MENET : Donc pour l'instant, on n'est pas encore sûrs ?

M. BOUDJEMA : Non parce que ça relève du Conseil Communautaire qui est souverain pour voter l'attribution de compensation.

Mme MENET : J'avais posé la question lors d'un précédent Conseil Municipal l'an dernier, Monsieur SEGUIN m'avait dit qu'il s'était engagé avec M. DOSEN et qu'il lui avait dit que ça allait se faire. C'est dans le compte-rendu de ce Conseil.

M. le Maire : L'objectif ce n'est pas de mettre le couteau sous la gorge à la 3CA, parce qu'on travaille en bons rapports pour faire avancer le territoire, malgré tout ce qu'il peut se dire. On est en discussion pour préserver les intérêts de chacun.

M. BOUDJEMA : Après, on a une attribution de compensation qui est de près de 600 000€, il faut le faire accepter aussi. C'est-à-dire que quand vous avez la commune de Beaurieux, qui est en attribution de compensation négative, il faut le faire accepter. C'est en discussion, ça prend du temps. Je pense qu'il va falloir sortir de l'intérêt communautaire la foire aux mouches, qui avait mis en intérêt communautaire et on sait pourquoi, comme l'école qui a été vendue 800 000€. C'est en discussion, ça avance. Je peux confirmer que Nicolas DOSEN s'est engagé à régler le problème, maintenant il y a d'autres sujets plus importants mais ce n'est pas enterré. J'espère qu'on va retrouver une attribution de compensation plus élevée. A côté de ça on m'a répondu qu'on ne paie pas de loyer pour l'école de musique.

Mme MENET : Oui enfin, c'était un accord.

M. BOUDJEMA : Non, j'ai lu les actes, c'est beaucoup plus compliqué que ça. Il y avait un accord pour la CCI. Je l'ai reconnu auprès de Nicolas DOSEN, donc il y a une discussion aussi là-dessus. La dernière discussion que nous avons eu c'était de dire ok, on va sortir, ok l'attribution de compensation de sera pas plus élevée cependant il faudra prendre en compte l'occupation de l'école de musique. On trouvera un accord là-dessus, ça passera en Conseil Communautaire. Maintenant c'est 40 000€ sur un budget cumulé de 13 millions d'euros de la ville …

Mme MENET : Les petits sous font les grandes rivières. A la page 15, pouvez-vous me donner des explications sur la FCTVA.

M. BOUDJEMA : EN prévisionnel 2022, on sera à 230 000€ de FCTVA. Il faut savoir que c'est en N+2 alors je n'y peux rien si en 2019, ils n'ont rien fait.

Mme MENET : J'ai besoin d'éclaircissement, tu sais au dernier mandat, je n'étais pas élue.

M. BOUDJEMA : Non mais au précédent, celui qui a mené à la catastrophe de 2014, vous y étiez.

Mme MENET : Dans l'opposition je vous rappellerai. Mon intervention était la même que celle d'aujourd'hui.

M. BOUDJEMA : Je n'ai trouvé beaucoup de traces de beaucoup d'interventions où vous alertiez notamment sur le 1 200 000€ de DALKIA ou sur autre chose.

Mme MENET : Si, il faut fouiller, il faut bien regarder.

M. BOUDJEMA : J'ai fouillé, par contre j'ai retrouvé quand vous avez voté contre l'attribution par un sénateur de 10 000€ de réserve parlementaire en 2012. C'est toujours étonnant de refuser 10 000€ d'une réserve parlementaire.

Mme MENET : Il y a une explication.

M. le Maire : Et quant à votre marge de manœuvre d'hier et d'aujourd'hui ce n'est pas étonnant. On ne tient personne par la main. Demandez à la majorité. Chacun vient en Mairie en son âme et conscience. Je suis désolé mais je ne vous vois pas en Mairie.

Mme MENET : Mais je viens en Mairie, il n'y a jamais de courrier dans ma boite d'ailleurs.

M. le Maire : On peut y aller maintenant, je prends des photos tous les jours.

Mme MENET : Figurez-vous que moi aussi.

M. le Maire : On ne vous voit pas, je sais que vous habitez Sains-du-Nord, qu'il y a de la route et que l'essence est chère mais encore une fois, ce n'est pas de notre faute si vous ne venez pas.

Mme MENET : Ce n'est pas vrai. Monsieur BOUDJEMA habite Saint-Rémy donc voilà.

M. BOUDJEMA : Je n'ai jamais dit le contraire, j'ai toujours assumé habiter Saint Rémy, je paie certainement plus d'impôts à Avesnes-sur-Helpe que vous Madame MENET, on peut comparer si vous voulez.

Mme MENET : Forcément, je suis dégrévée Monsieur BOUDJEMA, je suis au chômage.

M. BOUDJEMA : La taxe d'habitation n'existe plus Mme MENET.

Mme MENET : Elle est dégrévée aussi quand on est à bas salaire.

M. BOUDJEMA : Je vous parle des fonciers.

Mme MENET : Justement, c'est dégrévé.

M. BOUDJEMA : Si tous ceux qui sont au chômage ont une taxe foncière dégrevée.

Mme MENET : Si, au prorata du nombre d'habitants et du restant, tout à fait.
En revenant à la page 27, j'ai repris les chiffres de l'emprunt contracté en 2022. En prévisionnel, on avait un chiffre un peu augmenté, j'ai eu l'explication tout à l'heure, c'est parce que vous repreniez les prêts relais dedans, je pense.

M. BOUDJEMA : Heureusement parce que si on emprunte 2,2 millions d'euros en long terme on ne va plus faire grand-chose.

Mme MENET : Ce n'était pas expliqué sur le rapport.

M. BOUDJEMA : Si c'était expliqué « *En 2021, l'encours de la dette s'établit à 5 551 551€ traduisant une première étape de désendettement. En dehors des nouveaux projets, l'encours de la dette en 2022 s'élève prévisionnellement à 4 760 647€. Cependant, les projets envisagés et fortement subventionnés (les Rotondes et la Place de la Madeleine) nécessitent un recours à l'emprunt composé de 2,22 millions d'Euros en prêts relais et 767 000€ en prêts long terme sur 25 ans. Cependant, les 2.22 millions d'Euros seront remboursés au fur et à mesure de l'obtention des subventions,*

et il est raisonnable d'estimer que l'encours de la dette « long terme » s'élèvera en 2022 à 5 527 647€ au terme des deux projets si avant énoncés, soit une stagnation malgré les deux projets précédemment cités ».

Mme MENET : Je n'ai pas dit le contraire, j'ai dit que j'avais eu l'explication.
Ensuite, qu'est ce que vous voulez que je vous dise ?

M. BOUDJEMA : Votre avis sur les investissements par exemple.

Mme MENET : A la page 33, j'interviendrais sur la dette par habitant qui est montée à 1700€.

M. BOUDJEMA : Pourquoi elle a augmenté Madame MENET, donnez-moi une explication ?

Mme MENET : Je vais vous répondre, je ne suis pas là pour être interviewée, je suis en train de débattre avec vous si c'est possible. Il n'y a qu'une seule personne dans l'opposition Monsieur BOUDJEMA.

M. BOUDJEMA : Il y en a deux.

Mme MENET : Je suis seule présente ce soir.

M. le Maire : Et comme la dernière fois.Mme MENET : S'il n'est pas possible d'avoir un débat correct dans cette salle, je ne vois pas pourquoi l'opposition continuerait à siéger alors je reprends. La dette par habitant s'élève à 1720,77€ c'est une flambée spectaculaire, nous étions déjà à 1200 et quelques euros par habitant. Ça a été, et vous pouvez le retrouver dans les comptes-rendus des Conseils Municipaux de l'époque, déjà longuement abordé par l'opposition et pendant des années. Là c'est vraiment une flambée. Vous parliez tout à l'heure de la perte d'habitants à Avesnes qui était due à l'immobilité des successeurs de cette ville, dont je ne faisais qu'être dans l'opposition, comme aujourd'hui, je le répète encore mais quoi qu'il en soit, à cette époque-là, nous étions déjà avec une forte dette par habitant. Là, il y 500€ de dette supplémentaire par habitant. Vous avez expliqué tout à l'heure que vous attendiez une baisse pour 2026, parce que les prêts relais allaient être retirés et les subventions arrivées ce qui nous amènerait à baisser cette dette. Mais d'ici 2026, nous devrons peut-être faire face à d'autres choses. Je relève encore qu'à cette époque quand je signalais ces mêmes faits à Monsieur POYART, il me disait que le train européen passait, qu'il fallait le prendre, ce qui avait amené à augmenter énormément cette dette. Vous avez dit qu'aucun projet n'avait été réalisé, que c'était l'immobilisme. Je vous rappelle que nous avons fait la rénovation des remparts.

M. le Maire : Quand il y a des rénovations, vous vous mettez dans l'équipe municipale et quand il y a des problèmes vous vous mettez en dehors alors ?

Mme MENET : Non, quand j'étais élue, il avait été quand même fait de nombreux projets, vous avez dit que rien n'avait été fait. Si, ça nous avait même fortement endetté. Quand je dis « nous », c'est « nous » en tant qu'Avesnois. Ne détournez pas mes propos s'il vous plait. Quoi qu'il en soit, à cette époque-là, j'avais regretté le manque d'actions vis-à-vis de ce qu'on pouvait mettre en place, c'est à dire la rénovation de cette ville et j'avais dans cette salle même, dit à monsieur POYART, et peut-être que Géraldine BEYS s'en rappellera puisqu'elle était journaliste à cette époque.

M. BOUDJEMA : Ne prenez pas la presse à partie s'il vous plait.

Mme MENET : Non mais c'était rigolo, c'était mis à l'envers. J'avais dit « nous sommes dans l'immobilisme » parce que ce n'est pas le tout d'avoir des belles pierres mais qu'il allait falloir faire vivre cette ville et le tourisme ne prend pas le train lui. Il faut avancer sur le sujet. Donc croyez bien que ces débats, je les ai déjà eus auparavant. On ne peut pas engager une ville dans des projets, dans de l'amélioration sans avoir à mettre la main au portemonnaie. Le tout c'est de bien peser cet endettement afin d'être sûr de ne pas se retrouver dans le même endettement que ce qui a été fait dans le passé. Et c'est à ça que je voulais en venir. Votre façon de me répondre de manière hypocrite et cassante, n'amènera jamais le débat entre nous et c'est bien dommage parce que moi je suis une Avesnoise comme vous, je travaille pour ma ville depuis longtemps et je compte le faire correctement. Mais avec sincérité, donc je ne vois pas pourquoi aujourd'hui il faut faire du cassage Cathy Menet.

55

M. le Maire : On n'a pas de cassage Cathy Menet.

Mme MENET : Si et je ne vois pas ce que ça vous apportera. Ça ne vous grandit pas et ça ne me grandit pas non plus.

M. le Maire : Madame MENET, c'est vous qui avez commencé les hostilités. Vous n'avez pas accepté le choix des Avesnois, je tiens à vous le rappeler quand même.

Mme MENET : Vous n'allez pas me reparler de ce procès tout le long du mandat. Vous êtes passé à autre chose.

M. le Maire : Il y a longtemps, contrairement à vous.

Mme CATTELOT : S'il vous plait, vu que c'est un débat budgétaire, et que vous connotiez la page 33, notamment l'endettement par habitant, j'aurai voulu vous demander, Madame MENET, par rapport au listing des projets 2022, ce que vous retireriez dans ces cas-là, qu'est ce qui ne vous paraît pas pertinent sur l'année que nous allons mener avec l'équipe municipale.

Mme MENET : Ma crainte, c'est toujours la même chose. En tant que bon père de famille, quand on achète une voiture, si en plus on refait son toit, si en plus on refait sa cour, il y a un moment où on est surendetté. Les projets qui sont mis en avant, pour beaucoup, je m'y adjoindrai. Parce qu'il y a des choses qui sont faites et que j'aurais demandé à faire ou aimé faire si j'avais été dans une équipe autre que celle d'aujourd'hui. Mais quoi qu'il en soit, j'aurais peut-être fait les choses en progressif et pas tout d'un coup.

M. le Maire : Mais vous avez compris pourquoi on fait beaucoup de choses en même temps ?

Mme MENET : Il y a des choses plus urgentes que d'autres. J'aurais peut-être mis plus de temps pour faire la Rotonde. Je ne suis pas contre le projet. J'ai assisté à la réunion sur la Rotonde dans cette salle, j'ai dit que c'était un projet à faire. Mais je ne l'aurais pas fait aussi vite.

M. LEMMEN : La problématique c'est qu'aujourd'hui il y a cette histoire très intéressante des 80%, il y a ces taux d'intérêts, et on le voit ils réaugmentent et il y a d'autres gros projets qui nécessitent plus d'études comme la piscine.

La piscine, on sait qu'on va arriver en 2023,2024. Si derrière on dit qu'on va attendre pour la Rotonde et qu'on ira sur 2023, 2024, c'est-à-dire qu'on choisira et que ce sera soit la Rotonde, soit la piscine. Evidemment, on prendra le choix de la piscine et la Rotonde ne serait pas faite. Oui, on va beaucoup endetter la ville. D'ailleurs Jacky me l'a fait remarquer et il a raison, le taux est faussement augmenté par les prêts relais. C'est l'endettement long terme qui fait peur. C'est comme si demain vous devez changer votre chaudière, vous avez un engagement de l'Etat aujourd'hui donc vous n'allez pas attendre.

M. ROUSSELLE : Ces prêts relais représentent environ 500€ de dette par habitant, en les enlevant, ça nous fait revenir à 1 111€ de dette par habitant.

M. BOUDJEMA : Tout à fait, on est en dessous, en sachant qu'on est aujourd'hui sur 4195 habitants. Forcément, quand on a un diviseur qui est plus faible, le résultat est plus élevé, c'est du niveau CM2. Maintenant si vous avez retenu que ce qui a planté M. POYART, c'est l'endettement, vous vous êtes trompé. Ce qui l'a planté c'est le fonctionnement avec les 1,2 millions d'euros de Dalkia. Ce n'est en aucun cas l'endettement. Maintenant on reste sur de l'endettement qui est maîtrisé, Jacky l'a dit, si on retire les prêts relais on reste sur de l'endettement par habitant à 1100€. Vous voyez, Monsieur BENOIT, je ne me suis pas trompé, je savais qu'on allait vous agiter la dette. Mais en réalité, si on ne prend que les prêts long terme de ces deux gros projets, on est 20 000€ moins endettés qu'en 2021. Je le maintiens. Parce que vous, ce que vous vouliez faire, et je l'entends, c'est une position, c'était d'attendre d'être désendetté sauf que le PACTE II, il a été signé le 19 novembre 2021, et si on n'était pas autour de la table on aurait pu signer un an plus tard Madame CATTELOT ?

Mme CATTELOT : Non.

M. BOUDJEMA : On n'aurait pas pu. On nous a demandé de nous engager sur des projets tout de suite. Après chaque grande crise, il y a une relance, il faut réinvestir, il faut remettre de l'argent, on est dedans, on est au rendez-vous. Aujourd'hui oui on endette. Mais si en 1945 on avait fait la relance en 1950 où en serait le pays ? Donc aujourd'hui la commune prend sa part à charge et ça passe par un endettement mais tout à fait maîtrisé.

Mme CATTELOT : Lors de la crise 2008-2010, les plans de relance et le corps préfectoral ont été très lents, ça n'a pas eu l'effet escompté et c'est la période où on a perdu le plus d'emplois industriels dans le territoire.

M. le Maire : Ce qui peut être rassurant aujourd'hui et ce que je peux dire aux Avesnois, c'est qu'ils ont bien voté.

On a compris votre état d'esprit, le même que Marie-Annick DEZITTER, regarder le train passer et attendre de désendetter. Notre commune aurait continué sa descente aux enfers avec notre population qui se sauve parce que ceux qui paient des impôts en auraient payé encore plus, parce qu'il y a moins de services. On va vivre à Saint-Hilaire, à Taisnières parce qu'on n'est pas si loin que ça. On profite de ce qui se passe ici et les Avesnois continueraient à payer pour les autres. Aujourd'hui je félicite les Avesnois d'avoir bien voté.

Mme MENET : Ça me fait sourire parce que je n'aurai pas été dans l'immobilisme. Je vous demandais juste si vous étiez sûrs de votre coup. C'est une augmentation de 500€ par habitant, c'est quand même énorme même si on revient à quelque chose de moindre une fois les prêts remboursés. Aujourd'hui, c'est aujourd'hui, demain nous aurons peut-être d'autres choses, il faudra peut-être faire face à des imprévus et il faut toujours garder une poire pour la faim.

M. le Maire : Pour la soif.

Mme MENET : Pour les deux. Manger et boire. C'est pour ça que je disais qu'il fallait rester vigilant.

Avant il y avait quelques animations mais qui ne rapprochaient pas toutes les familles, ce que vous, vous faites assez bien. Vous voyez, je ne dis pas que du mal. Il faut pouvoir débattre et parler ensemble.

Alors après, je vais revenir sur cette salle de sports. Est-ce qu'il y a à ce jour un échéancier ? Avons-nous commencé les travaux de mise en conformité pour pouvoir ouvrir cette salle ? J'ai vu que les associations y été déjà installées. La salle est assurée ?

M. le Maire : Si on a assuré la salle avant de donner l'autorisation aux associations d'y entrer ? Je pense que nous aussi on est père de famille, chef d'entreprise, on travaille depuis de nombreuses années pour le bien commun. Evidemment que la salle est assurée, on ne fait pas n'importe quoi malgré ce qui peut se dire et malgré les nombreux courriers anonymes que la sous-préfecture peut recevoir chaque semaine. Sachez qu'aujourd'hui ce bâtiment est ciblé par le PACTE II. Une salle de sport c'est entre 1,5 et 2 millions d'euros à la construction. Nous on va faire mieux, cette salle va coûter beaucoup moins cher et en plus on récupère une friche, un endroit qui était à l'abandon, qui est en plein milieu un quartier. Et comme je le disais tout à l'heure, quand on a visité cette friche, on devait mettre les services techniques au départ et on s'est dit que c'était adapté pour y mettre du sport. L'achat 250 000€, les travaux entre 250 et 300 000€ on attend plusieurs devis. Moins de 500 000€ pour LA salle de sports d'Avesnes-sur-Helpe, en sachant que les parkings sont déjà réalisés, il y aura des aménagements de vestiaires qui sont minimes, on agit en bon chef de famille sur le sujet. Aujourd'hui, ça nous a coûté un pot de peinture, on ne fait pas de folie. Les gros travaux arriveront après, le budget a été voté au dernier Conseil Municipal, c'était dans le compte-rendu, vous l'avez voté tout à l'heure, vous l'avez lu aussi j'espère parce que vous l'avez reçu il y a quelques jours. Une salle de sports à 500 000€, il n'y en a pas dans la Région. L'isolation est déjà faite, nous avons un mur coupe-feu à faire, je ne veux pas aller en prison, même si je veux aller vite, nous faisons attention et ça on en discutera tout à l'heure pour les garages.

M. BOUDJEMA : Je vais revenir sur la dette, je ne sais pas si vous avez bien entendu et bien compris, j'ai expliqué qu'en annuité de la dette, l'année dernière, nous avions remboursé 410 000€ et qu'avec les nouveaux projets, en annuité de la dette, en capital hors prêts relais, nous serons à 370 000€, soit 40 000€ de moins donc oui nous pourront les encaisser parce que les calculs ont été fait. Les annuités de la dette pourront être absorbées, ça a été réfléchi et il n'y a pas de problème pour les projets.

Mme MENET : Au niveau du parking de la salle des sports, ça va aller ?

M. le Maire : Il y a de la place, on peut mettre une cinquantaine de voitures. En plus le parking est déjà fait.

Mme MENET : Au niveau des vestiaires et sanitaires ?

M. le Maire : C'est ce que je disais tout à l'heure, c'est compris dans les futurs travaux qui seront subventionnés à 80%. Alors même si c'est du off, c'est sûr. J'ai demandé conseil aux pompiers, tout est carré au niveau de la sécurité. Ils ont dit que l'on avait de la chance.

Mme MENET : Par rapport aux caméras, je vois que ce sera subventionné à 80%, c'est bien le chiffre ?

M. BOUDJEMA : Oui, on a fait une demande FIPD.

M. le Maire : On ne ment pas. Anne-Laure en a parlé tout à l'heure, nous avons un fond spécifique pour notre territoire avec le PACTE. On a travaillé avec les services et les problématiques de notre commune, nous aurons 64 caméras de voie publique au total (sans compter les 10 caméras extérieures des écoles).

Mme MENET : Nous étions à combien l'année dernière ?

M. le Maire : Nous étions à 16, nous avons développé le dispositif avec la protection des écoles et de la ferme pédagogique. Nous en avons 30 aujourd'hui.

Mme MENET : Pour ma part j'en ai fini. Je voulais faire une petite intervention pour vous expliquer un petit peu. Pour les projets, j'aurai peut-être retardé celui de la Rotonde mais je l'aurai fait quoi qu'il en soit, parce que c'est un beau projet et puis que la ville en a besoin. La place de la Madeleine, il y a des choses dans le plan qui m'interpellent comme le boulodrome.

M. le Maire : Vous vous trompez c'est à la Rotonde.

Mme MENET : D'accord, c'était existant donc c'est normal. Je n'ai pas d'autres interventions.

M. le Maire : La ville se serait endettée de 30 à 40% de plus en retardant ces échéances. C'est maintenant qu'il faut le faire.

M. BOUDJEMA : Si on ne pouvait pas encaisser, les banques ne nous auraient pas suivi.

M. le Maire : Je clôture le débat s'il n'y a pas d'autres questions.

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire sur la base de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2022.

POINT N° 2 : Emprunt in fine pour l'aménagement de la Place de La Madeleine, et l'amélioration du cadre de vie de La Rotonde

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour financer les travaux d'investissements concernant l'aménagement de la Place de La Madeleine, et l'amélioration du cadre de vie de La Rotonde, il y a lieu de recourir à un prêt relais à hauteur de 2 2200 000 euros auprès de La Banque Postale. Ce prêt relais concerne le préfinancement de subventions et du FCTVA.

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt-relais
Score Gissler : 1A
Montant du contrat de prêt : 2 220 000 EUR
Durée du contrat de prêt : 3 ans
Objet du contrat de prêt : Préfinancement des subventions et le FCTVA
Versement des fonds : Trois semaines après la date d'acceptation de la proposition de prêt et au plus tard le 23 février 2022
Taux d'intérêt annuel : 0.73%
Base de calcul des intérêts : 30/360
Echéances d'intérêts : périodicité trimestrielle
Remboursement du capital : in fine
Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêt pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant un préavis de 35 jour calendaires.
Commission d'engagement : 0.10 % du montant du contrat de prêt-relais

M. BOUDJEMA : la commission d'engagement a été négociée, Jacky qui est du métier dit qu'elle n'est pas élevée.

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire
Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt-relais décrit ci-dessus, à intervenir avec La Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt-relais et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de M. le Maire.

POINT N° 3 : Emprunt à taux fixe pour l'aménagement de la Place de La Madeleine, et l'amélioration du cadre de vie de La Rotonde

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour financer les travaux d'investissements concernant l'aménagement de la Place de La Madeleine, et l'amélioration du cadre de vie de La Rotonde, il y a lieu de recourir à un

prêt à taux fixe à hauteur de 767 000 euros auprès de La Banque Postale. Ce prêt à taux fixe concerne le financement des travaux.

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt
Score Gissler : 1A
Montant du contrat de prêt : 767 000,00 EUR
Durée du contrat de prêt : 25 ans

M. BOUDJEMA : Pourquoi sur 25 ans ? C'est principalement du pavage, nous avons travaillé avec la caisse des dépôts qui nous confirme que la durée d'amortissement est de 25 ans et on commencera à refaire les premiers travaux dans 25 ans. C'est pour ça que c'est lissé sur 25 ans et pas plus.

Objet du contrat de prêt : financer les investissements

M. BOUDJEMA : Deux investissements, les Rotondes et la Madeleine.

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/03/2047
Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds. Montant : 767 000,00 EUR
Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 23/02/2022, en une fois avec versement automatique à cette date
Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,99 %

M. BOUDJEMA : Nous avons mis en concurrence plusieurs banques. Les taux fixes commencent légèrement à augmenter. D'autres banques étaient au-dessus de 1%.

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement : échéances constantes
Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire
Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus et à intervenir avec La Banque Postale.

M. le Maire : Ce qui est appréciable, c'est que nous ne faisons qu'un seul dossier, donc nous n'avons des frais que pour un dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de M. le Maire.

POINT N° 4 : Taux d'imposition 2022

Monsieur le Maire rappelle les taux de fiscalité locale 2021 :

- Taxe d'habitation : 24.99 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 42.23 % (22.94% pour le taux communal et 19.29% pour le taux départemental)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 45.90 %

Le nouveau financement issu de la refonte de la fiscalité locale est entré progressivement en vigueur depuis 2020. L'article 16 de la loi 2019-1479 de finances pour 2020 prévoyait la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

La suppression de la taxe d'habitation est compensée par le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes.

Les communes doivent délibérer sur la base d'un taux de référence égale à la somme du taux communal fixé par l'assemblée délibérante et du taux départementale de la TFPB dans le respect des règles de plafonnement.

Le taux départemental s'élevant à 19.29% et le taux communal à 22.94%, le nouveau taux communal de la TFPB s'élève à 42.23%. Cette augmentation de taux sera neutre pour le contribuable.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2022 et donc de les porter à :

- Taxe d'habitation : **24.99 %**
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **42.23 %** (22.94% pour le taux communal et 19.29% pour le taux départemental)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **45.90 %**

M. le Maire : Nous tenons notre promesse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de M. le Maire.

POINT N° 5 : Ancien Palais de Justice – Acquisition à l'euro symbolique

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la réfection de l'ancien Palais de Justice en « Maison des Avesnois » fait partie des projets présentés dans le cadre du PACTE SAT.

A ce titre, Monsieur le Président du Conseil Départemental a donné son accord de principe pour la cession à l'euro symbolique de cet immeuble à la ville d'Avesnes-sur-Helpe.

A ce jour, il est nécessaire de confirmer l'intention de la ville à l'égard de cette acquisition de manière à ce que le département du Nord puisse engager les démarches préalables nécessaires, soit la résiliation du bail emphytéotique consenti à la Communauté de Communes du cœur de l'Avesnois.

M. le Maire : Pour tout vous dire, nous votons lundi en Conseil Départemental la résiliation du bail avec la 3CA pour que le Département puisse nous céder ce bâtiment.

Monsieur le Maire sollicite donc de l'assemblée délibérante l'autorisation de procéder à l'achat de l'ancien Palais de Justice à l'euro symbolique.

M. le Maire : Dés que l'acquisition sera actée, nous nous poserons tous ensemble pour étudier les modalités d'aménagement.

Mme MENET : Est-ce qu'on a déjà pu chiffrer les travaux à réaliser ?

M. le Maire : La 3CA nous a donné les clés, on y va assez régulièrement. Nous avons déjà quelques devis. Nous avons ciblé un peu plus de 3 millions d'euros pour ce bâtiment et l'institut Villien. Nous ne dépasserons pas l'enveloppe. Nous serons subventionnés aussi à 80%. L'objectif c'est d'intégrer des services et de la culture sur cet ensemble.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de M. le Maire.

POINT N°6 : Délégation de Services publics relative à la fourrière automobile – Convention avec l'entreprise COULON

Monsieur le Maire présente les conclusions de la Commission de Délégation de Services Publics qui s'est tenue le 3 décembre 2021 sur la base d'un avis de concession paru le 8 octobre au BOAMP (Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics)

Les deux offres présentées étaient recevables
-SAS RYEZ Avesnelles, 10, route de Haut Lieu, à AVESNELLES
-COULON AUTO Services, 14 impasse Guilick, à MAUBEUGE

Elles ont été examinées sur la base des critères de sélection présentés dans l'avis de concession :

- Continuité de Service Public
- Proposition tarifaire
- Qualité du service.

Les propositions tarifaires de chaque entreprise sont identiques et basées sur les directives de l'arrêté du 3 août 2020.
La proposition de COULON AUTO Service est finalement retenue sur la base du critère de continuité du service public pour la raison suivante : à contrario de l'entreprise RYEZ qui ne propose pas de restitution de véhicule le week-end, l'entreprise COULON permet une restitution possible dans les deux heures suivant l'enlèvement lors des manifestations. Une possibilité de stocker les véhicules est envisageable à grande proximité et sera prochainement mise en place.

M. le Maire : Pour tout vous dire, un véhicule enlevé à Avesnes était envoyé à Maubeuge et il fallait attendre le lundi pour que les Avesnois puissent récupérer leur véhicule.

Monsieur le Maire propose donc de retenir l'entreprise COULON comme délégataire de la concession de fourrière automobile.

Mme MENET : Financièrement, il y avait une différence ? Ils travaillent le week-end ?

M. le Maire : Je l'ai dit, c'est le même tarif. Les prix sont réglementaires.
Ils n'emmènent pas le véhicule à Maubeuge, c'était notre priorité. Ils sont disponibles et en cas de manifestation, ils restent sur place pendant 2 heures pour qu'on puisse récupérer le véhicule tout de suite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de M. le Maire.

POINT N°7 : Enquête publique relative au contournement d'Avesnes-sur-Helpe par la Route Nationale 2

Une enquête publique s'est ouverte le 1er décembre 2021 portant sur la demande d'Autorisation Environnementale répondant au Code de l'Environnement qui prévoit deux procédures :

- Autorisation au titre de la protection de l'eau et des milieux aquatiques
- Dérogation aux interdictions au titre des espèces protégées

Monsieur le maire informe avoir pris connaissance des différents documents dont les quatre volets

- dossier d'autorisation environnementale
- demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau
- demande de dérogation à l'interdiction d'atteinte aux espèces protégées
- mesures compensatoires

Ainsi que des études d'impact (air, faune, flore, bruit, hydrogéologie…), des avis des institutions dont le Conservatoire Botanique et le Conseil National de Protection de la Nature et des mémoires qui leur ont été retournés.

Il rappelle les objectifs du projet de contournement qui sont :

- D'améliorer la sécurité dans les traversées d'agglomérations dont Avesnes-sur-Helpe
- D'améliorer la santé et le cadre de vie des riverains de la RN2 actuelle
- D'améliorer les conditions de circulation et la sécurité des usagers
- De réduire les risques de pollution des nappes phréatiques en mettant en œuvre sur la nouvelle voie des dispositifs d'assainissement pérennes
- De contribuer au développement économique local en favorisant la desserte des pôles d'activité existants et l'implantation de nouvelles entreprises par une amélioration de l'accessibilité du territoire.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée d'émettre un avis favorable à cette enquête publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de M. le Maire.

6,5

POINT N°8 : Création de postes

M. BOUDJEMA : Ce sont des montées de grades.

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créées par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
- pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (... /35èmes).

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal et pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe pour assurer les missions d'agent d'accueil et d'Etat Civil, la création d'un emploi d'Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle pour assurer les missions de Responsable de Pôle Jeunesse et citoyenneté et la création de trois emplois d'Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles principaux de 1ère classe pour assurer les missions dévolues à ce cadre d'emploi.

M. BOUDJEMA : Ce sont les cinq premiers, il y en aura encore en juillet et en décembre. Nous avons repris tous les dossiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de M. le Maire.

M. le Maire : Merci pour nos agents.

POINT N°9 : Versement d'une avance sur subvention à l'association FC Avesnes

A la demande de l'association et suite à un rendez-vous en présence de Madame Aline BERTRAND, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser une avance de subvention à l'association FC Avesnes à hauteur de 8 000.00€.

Mme MENET : Ils en avaient besoin rapidement ?

Mme BERTRAND : Nous avions fait la même chose l'année dernière. Ils ont des frais d'arbitrage, ils ont bénéficié des pass sports, mais ils n'ont pas encore été remboursés. Ils avaient besoin d'une petite avance.

M. le Maire :Et puis avec le COVID, ils ne peuvent pas créer d'événement comme ils ont l'habitude de faire donc c' était nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de M. le Maire.

POINT N°10 : Centre socio culturel : membres du Conseil d'Exploitation

Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'élection de deux membres du Conseil Municipal pour siéger en Conseil d'Exploitation du Centre Socioculturel en lieu et place de Monsieur Loïc Pérot et Monsieur Jimmy Bourge.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, il est voté au scrutin secret, soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame, soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. Le Conseil Municipal peut toutefois décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret

aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le vote à main levée.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des candidats.

Monsieur BOUDJEMA : je propose Marie DUCARNE et Aline BETRAND.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'élection de Marie DUCARNE et d'Aline BERTRAND.

POINT N°11 : Centre socio culturel : plan d'investissement salle du haut

Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'aménagement de la partie haute du bâtiment central du Centre Socioculturel dans le cadre d'un plan d'investissement et de financement entre la ville d'Avesnes-sur-Helpe, la CAF et l'Etat.

Le Centre Socioculturel a entamé depuis plusieurs années une rénovation complète de l'ensemble des salles d'activités. Le but étant de créer un pôle multi-services où chaque secteur d'activités propose des locaux accueillants, pratiques et complètement adaptés pour chacun. Le site a accueilli également l'association "Petit Tambour" crèche halte-garderie.

L'étage du bâtiment central, qui a un énorme potentiel, a été laissé à l'abandon d'années en années, des fuites ont été constatées, des réparations de toiture ont été effectuées en dépannage mais restent insuffisantes. Aujourd'hui et pour le développement de la crèche halte-garderie, le Centre Socioculturel a dû libérer des locaux en rez-de-chaussée ce qui entraine de fait l'accueil du public à l'étage du bâtiment central.

Nos partenaires du projet social ont repéré l'opportunité de créer un lieu complémentaire regroupant les différentes actions autour de la Parentalité. Une consultation PMI et une Maison de la Parentalité y seront intégrées.

Pour accueillir le public dans de bonnes conditions, des travaux de toiture, de menuiseries et d'accessibilité sont nécessaires.

M. le Maire : Il faut savoir qu'à ce jour, nous avons des ardoises qui tombent dans la cour. Nous travaillons avec les services techniques et nous avons déjà bien avancés sur le sujet.

M. Sébastien DURSENT : Pour la partie technique, je laisserai la parole à Gérald FOURDRIGNIER les services font un travail remarquable, la partie qui a brulé était dans un état plus que dégradé.

M. FOURDRIGNIER : Nous avons réhabilité l'escalier et refait le plancher, nous mettons à nu la brique pour pouvoir sabler. Nous avons commencé à enlever les plaques de plâtre dans la salle principale. Nous avons renforcé les traverses pour améliorer la solidité. La menuiserie viendra compléter la rénovation de l'espace.

M. Sébastien DURSENT : Pour compléter sur la grande salle d'activités, deux poutres étaient fortement abimées, c'est à cause des fuites récurrentes. Des petites réparations ont déjà été effectuées mais ça ne suffit pas. Nous faisons une grosse partie en régie et heureusement, nous allons à l'essentiel sur ce projet, nous savons qu'il y a aussi des besoins sur d'autres bâtiments. Nous ferons de la salle d'activités une salle polyvalente, nous n'avons pas ce genre d'espace. Ce sont deux salles d'école regroupées, pour 140 m².
Nous pourrons mutualiser les ateliers à l'étage et accueillir certaines associations le soir. Sur la partie de l'ancien appartement, nous développeront une maison de la parentalité, nous intégrerons la PMI pour être en liaison avec l'extension de la crèche et l'accueil enfants/parents. Ça n'existe nulle part sur notre territoire, nous serons innovants sur ce sujet.

Le Conseil Municipal est sollicité afin d'autoriser le Maire à signer le plan d'investissement suivant :

Travaux	Montant HT	Financements	Pourcentage	Montant
Toiture	105 917	CAF	40 %	60 871
Menuiseries	24 763	Etat (PVD/PACTE II)	40%	60 871
Accessibilité	21 500	Commune	20%	30 438
Total	152 180	Total	100%	152 180

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de M. le Maire.

Questions sur table

POINT N°12 : Subvention Région

Il est rappelé que les commerces, l'artisanat et les services de proximité constituent des activités essentielles à la vitalité et à l'attractivité du territoire communal. Leur maintien et leur développement est un enjeu majeur pour la collectivité.

La Région des Hauts de France propose le cofinancement d'un poste de manager de commerce de centre-ville dans le cadre de Centre-Ville Centre-Bourg,

La subvention est de 15 000€ par an, sur 2 ans représentant au moins 40% du salaire annuel. Le contrat doit être soit un CDI soit un CDD de 3 ans.

Les missions principales d'un manager de centre commerce de centre-ville sont :

- Elaborer et animer les projets commerciaux du territoire,
- Organiser et mettre en œuvre des dispositifs d'accompagnement dans le secteur du commerce de proximité
- Valoriser et promouvoir l'attractivité des commerces
- Mobiliser les commerçants du centre-ville
- Assurer l'interface avec la ville sur les différentes problématiques pouvant être rencontrées
- Mettre en œuvre une stratégie de dynamisation afin de résorber la vacance commerciale.

M. le Maire propose à l'assemblée de solliciter l'aide financière auprès de la Région des Hauts-de-France dans le cadre du cofinancement du poste de manager de commerce de centre-ville.

M. LEMMEN : Son rôle est précisé dans la question. L'objectif c'est de travailler avec les commerçants et surtout la nouvelle union commerciale. Le but c'est de redynamiser le commerce de manière générale, d'aider les commerçants à la transition digitale. Aujourd'hui, le commerce de proximité doit être visible sur internet et concurrencer les grands groupes. Il va pouvoir accompagner les porteurs de projets qui veulent profiter de cette nouvelle dynamique pour s'installer à Avesnes. Aujourd'hui 40% des commerces ne sont pas accompagnés et ferment au bout de 2 ans. C'est beaucoup. Il y a aussi tout un travail de communication, de mise en avant des commerces et d'animations culturelles à réaliser.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de M. le Maire.

POINT N° 13 : Subvention Banque des territoires

M. le Maire : Dans la même démarche, nous pouvons prétendre à une subvention de la banque des territoires. Ce point, c'est la même chose que le point n°12, mais ce n'est pas le même financeur.

La Banque des territoires propose le cofinancement d'un poste de manager de commerce de centre-ville dans le cadre de « Petites Villes de Demain »,

La subvention est de 20 000€ par an, sur 2 ans dans la limite de 80% du salaire annuel.

M. le Maire propose à l'assemblée de solliciter l'aide financière auprès de la Banque des territoires dans le cadre du cofinancement du poste de manager de commerce de centre-ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de M. le Maire.

Questions diverses

M. le Maire : La dernière fois, nous ne les avons pas posées parce qu'elles n'étaient pas arrivées dans les temps. Madame MENET a décidé de reposer les mêmes questions.

Mme MENET : Je voulais avoir des précisions sur deux points. Combien a couté la mise en accessibilité de la Casemate ?

M. le Maire : Pour l'Avènement c'est ça ? On en a déjà parlé et je ne comprends pas pourquoi ça revient. Ça ne nous a rien coûté, un peu de travail des services techniques, du nettoyage, nous avons réutilisé du contreplaqué que l'on a coupé nous même pour fermer les fenêtres. Les pompiers et la sous-préfecture se sont déplacés. C'était un évènement éphémère. Gérald ça a coûté combien ?

M. FOURDRIGNIER : Du temps, ce n'était que de la récupération.

Mme MENET : Je voulais savoir si c'était vraiment en conformité et si on avait fait passer les commissions nécessaires pour pouvoir ouvrir ce lieu au public.

M. le Maire : C'était un événement éphémère.

Mme MENET : Je demande parce qu'il y a eu beaucoup d'observations sur le sujet, notamment sur les réseaux sociaux et c'est pour couper court à ce qui se dit. C'est pour ça que je vous pose la question et non pas parce que je suis idiote et que je n'ai pas suivi les conseils municipaux d'avant.

M. le Maire : A titre d'information, ce point n'était pas sur les réseaux sociaux mais sur les lettres anonymes qu'a reçu la sous-préfecture.

Mme MENET : Je n'y suis pour rien.

Mme WATTEAU : Il faudrait arrêter d'utiliser tout ce qui est dit sur les réseaux sociaux en débat au Conseil Municipal.

Mme MENET : Ça a été fait dans l'autre sens en début de séance.

M. LEMMEN : Surtout que pour y être allé il y a peu de temps, j'ai été assez surpris, elle est plutôt en bon état la Casemate.

Mme MENET : Je ne sais pas, on devait la visiter mais ça a été annulé.

M. le Maire : Elle était ouverte pendant l'événement, vous n'y êtes pas allée ?

Mme MENET : Non, j'étais souffrante. Je me serais fait une idée en visitant, tout comme l'ancien tribunal.

M. le Maire : Oui c'est vrai, mais le COVID est passé par là. Nous avons préféré éviter.

Mme MENET : Enfin j'ai entendu beaucoup de choses à ce sujet, notamment le fait qu'il n'y avait pas d'issues de secours. J'ai besoin de savoir.

M. le Maire : Je vous ai répondu.

Mme MENET : Pas tout à fait.

M. le Maire : Il y a une entrée, une sortie, vous ne connaissez pas les lieux, c'est dommage. La sous-préfecture est venue valider le dispositif de sécurité. A chaque événement, sachez qu'un dossier de sécurité est rédigé. Imaginez notre inconscience si on ne demandait pas l'autorisation à la sous-préfecture alors qu'ils sont sur place.

Mme MENET : Je vais poser ma deuxième question. Il y a quelques mois, nous avons eu écho que la mairie avait commencé à enlever certains garages qui se trouvent rue des Crapauds. J'aimerai avoir quelques éclaircissements sur ce fait, il y aurait notamment des histoires d'amiante. Je voulais savoir si on comptait se remettre aux travaux qui ont été arrêtés depuis, quand, comment et ce qu'on allait faire de ces lieux.

M. le Maire : Le 18 septembre 2021, M. RAMDANI interroge, sur les réseaux sociaux, mais pas en mairie, sur la démolition des garages. Je vous rappelle, M. RAMDANI qui était dans votre équipe, qui a refusé de siéger et qui préfère parler sur les réseaux sociaux plutôt que de venir en mairie défendre les intérêts des avesnois qui ont voté pour lui. Le 16 novembre 2021, le rassemblement national, Madame Sandra DELANNOY, pose la même question. Le 25 novembre 2021, toujours sur les réseaux, personne ne vient me voir pour me poser ces questions, je pense que mon numéro est à la disposition de tout le monde, une intervention de Bob DELAPIERRE. Je m'aperçois que les questions sont toujours posées par le même groupe, apparemment vous êtes tous réunis, c'est sympa. Madame MENET, comment est-ce qu'on pourrait abattre ces garages avec de l'amiante et faire travailler nos employés comme des imbéciles en face de l'ancien Maire d'Avesnes ? Pour tout vous dire et comme une majeure partie des bâtiments de la ville, tout est en mauvais état. Nous avons des jeunes qui vont manger à cet endroit et il n'est pas question qu'il y a un garage qui leur tombe dessus. J'ai donc demandé aux services techniques de faire tomber ces garages qui sont devenus trop dangereux, ensuite nous avons fermé la zone au public. Oui il y de l'amiante, j'ai demandé aux employés de ne pas y toucher. Tout est là en attente et tout est fermé et au moins ça ne tombera sur personne. Nous avons commencé des consultations auprès d'entreprises parce qu'il y a un plan de désamiantage. C'est trois mois d'attente, il faut l'autorisation de la sous-préfecture. Il y a un projet de cour de tennis couvert, nous voulions encore aller vite pour faire plaisir aux associations, malheureusement, il y a de l'amiante. On a tout arrêté, on a tout sécurisé et c'est un projet qui continuera au cours de l'année. Nous ne sommes pas inconscients malgré les dires de vos amis du front national puisque vous avez exactement les mêmes questions.

Mme MENET : Non justement, je ne suis d'aucun bord.

M. le Maire : Je n'ai aucun avesnois qui est revenu vers moi. C'est toujours le même groupe qui revient sur ce sujet. Vous avez le droit, mais il faut assumer de se réunir avec toutes ses personnes. Nous travaillons en toute sécurité pour noter ville et pour nos agents. J'espère avoir répondu à toutes vos questions.

L'ordre du jour est épuisé, M. le Maire lève la séance à 19 h 40 et souhaite à tous une bonne soirée.

Pour extrait conforme, le 14 février 2022

Le Maire
Sébastien SEGUIN

Conseil Municipal du 21 janvier 2022

Feuillet de clôture

Délibérations étudiées n°2022.002 à 2022.014

2022.002	Rapport d'orientations budgétaires 2022
2022.003	Emprunt in fine pour l'aménagement de la place de la Madeleine et l'amélioration du cadre de vie des Rotondes
2022.004	Emprunt à taux fixe pour l'aménagement de la place de la Madeleine et l'amélioration du cadre de vie des Rotondes
2022.005	Taux d'imposition 2022
2022.006	Ancien palais de justice – acquisition à l'euro symbolique
2022.007	Délégation de services publics relative à la fourrière automobile
2022.008	Enquête publique relative au contournement d'Avesnes-sur-Helpe par la RN2
2022.009	Créations de postes
2022.010	Versement d'une avance sur subvention à l'association FC Avesnes
2022.011	CSC – Membres du Conseil d'Exploitation
2022.012	CSC – Plan d'investissement salle du Haut
2022.013	Demande de subvention Région – poste de manager de commerce
2022.014	Demande de subvention Banque des territoires – poste de manager de commerce

Le Maire
Sébastien SEGUIN

Mairie (Nord)
Avesnes-sur-Helpe

Mairie (Nord)
Auvernes-sur-Helpe